

Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

BUDGET PRIMITIF VOTÉ PAR NATURE

Selon la nomenclature M14
Numéro SIRET : 20000768000024
Poste comptable de Metz Municipale

Année 2016

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22
Mail : contact@scotam.fr
Site web : www.scotam.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

(1) SYNDICAT MIXTE DU SCoTAM AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYNDICAT MIXTE DU SCoTAM (2)
--

Numéro SIRET : 20000768000024

POSTE COMPTABLE DE METZ MUNICIPALE

M14

Budget Primitif (2) voté par nature
--

BUDGET (3) 003-00 SCOTAM - Budget principal

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc ...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages			
3	I Informations générales (6)		
4	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
5	B - Modalités de vote du budget		
6	II Présentation générale du budget		
7	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
8	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
9	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
10	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
11	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
12	III Vote du budget		
13-14	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
15-16	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
17-18	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
19-20	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		Sans objet
21	IV - Annexes (7)	Jointes	Sans objet
22	A - Eléments du bilan		
23-27	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	x	
28	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	x	
29	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	x	
30	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	x	
31	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	x	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		x
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		x
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		x
32-33	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements	x	
33	A4 - Etat des provisions	x	
33	A5 - Etalement des provisions	x	
34	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	x	
35	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	x	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		x
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		x
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)		x
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		x
	A8 - Etat des charges transférées		x
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		x
36	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		x
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		x
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		x
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		x
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		x
	B1.6 - Etat des engagements reçus		x
37	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	x	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		x
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		x
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		x
38	C - Autres éléments d'informations		
39-40	C1 - Etat du personnel	x	
41	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (4)	x	
42	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement	x	
42	C3.2 - Liste des établissements publics créés	x	
42	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	x	
42	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	x	
43	Situation anticipée du compte administratif de l'exercice 2015	x	
44	Etat des rattachements de l'exercice 2015	x	
45	Report des investissements 2015 sur 2016	x	
46	Résultats budgétaires de l'exercice 2015	x	
47	Résultats d'exécution du Budget Principal de l'exercice 2015	x	
48	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
49	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	x	
49	D2 - Arrêté et signatures	x	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Code INSEE 	SYNDICAT MIXTE DU SCoTAM	BP 2016
-----------------------	---------------------------------	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	393 196
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1,44	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1,30	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,93	
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	36,26%	
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	110,64%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	71,43%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- ~~avec les opérations de l'état III B 3;~~
- ~~avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

III - Les provisions sont : (4)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- ~~_____ budgétaires (délibération n° du).~~

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ~~ou cumulé~~ - de l'exercice précédent (5).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (6) :

- ~~- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- ~~- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	590 850,70	518 655,80

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		72 194,90

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	590 850,70	590 850,70
--	------------	------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	372 625,97	52 580,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		320 045,97

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	372 625,97	372 625,97
---	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	963 476,67	963 476,67
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général	123 683,45		107 270,70	107 270,70	107 270,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	205 080,00		205 080,00	205 080,00	205 080,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	220 000,00		253 200,00	253 200,00	253 200,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		548 763,45		565 550,70	565 550,70	565 550,70
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		548 763,45		565 550,70	565 550,70	565 550,70
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	31 600,00		25 300,00	25 300,00	25 300,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		31 600,00		25 300,00	25 300,00	25 300,00
TOTAL		580 363,45		590 850,70	590 850,70	590 850,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	590 850,70
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	491 775,70		511 154,80	511 154,80	511 154,80
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante		491 775,70		511 154,80	511 154,80	511 154,80
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		491 775,70		511 154,80	511 154,80	511 154,80
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	7 501,32		7 501,00	7 501,00	7 501,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 501,32		7 501,00	7 501,00	7 501,00
TOTAL		499 277,02		518 655,80	518 655,80	518 655,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	72 194,90
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	590 850,70
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	17 799,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	BP précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	350 600,00		364 974,97	364 974,97	364 974,97
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			150,00	150,00	150,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	350 600,00		365 124,97	365 124,97	365 124,97
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	350 600,00		365 124,97	365 124,97	365 124,97
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	7 501,32		7 501,00	7 501,00	7 501,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 501,32		7 501,00	7 501,00	7 501,00
	TOTAL	358 101,32		372 625,97	372 625,97	372 625,97

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=
		372 625,97

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	BP précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	26 800,00		26 800,00	26 800,00	26 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	26 800,00		26 800,00	26 800,00	26 800,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	8 900,00		480,00	480,00	480,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	8 900,00		480,00	480,00	480,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	35 700,00		27 280,00	27 280,00	27 280,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	31 600,00		25 300,00	25 300,00	25 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	31 600,00		25 300,00	25 300,00	25 300,00
	TOTAL	67 300,00		52 580,00	52 580,00	52 580,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=
		372 625,97

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

17 799,00

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	107 270,70		107 270,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	205 080,00		205 080,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	253 200,00		253 200,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements et provisions		25 300,00	25 300,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	565 550,70	25 300,00	590 850,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	590 850,70
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		7 501,00	7 501,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	364 974,97		364 974,97
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	150,00		150,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	365 124,97	7 501,00	372 625,97

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	372 625,97
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	511 154,80		511 154,80
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		7 501,00	7 501,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		511 154,80	7 501,00	518 655,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	72 194,90
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	590 850,70
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	480,00		480,00
13	Subventions d'investissement	26 800,00		26 800,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		25 300,00	25 300,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produit des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		27 280,00	25 300,00	52 580,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	320 045,97
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	372 625,97
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art (1)	Libellé (1)	BP précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	123 683,45	107 270,70	107 270,70
6064	Fournitures administratives	500,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matieres et fournitures		150,00	150,00
6132	Locations immobilieres	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6135	Locations mobilieres	3 500,00	4 000,00	4 000,00
6161	Multirisques	560,00	1 000,00	1 000,00
6182	Documentation generale et technique		500,00	500,00
6185	Frais de colloques et seminaires	1 500,00	5 000,00	5 000,00
6225	Indemnites au comptable et aux regisseur	400,00	600,00	600,00
6226	Honoraires	35 000,00	5 500,00	5 500,00
6231	Annonces et insertions	500,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fetes et ceremonies	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimes	23 650,00	23 020,70	23 020,70
6238	Divers	8 500,00	8 000,00	8 000,00
6251	Voyages et deplacements	100,00		
6256	Missions		1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
62878	A d'autres organismes	41 973,45	41 000,00	41 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	205 080,00	205 080,00	205 080,00
6218	Autre personnel exterieur	205 000,00	205 000,00	205 000,00
6451	Cotisations a l'u.r.s.s.a.f.	50,00	50,00	50,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociau	30,00	30,00	30,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	220 000,00	253 200,00	253 200,00
6532	Frais de mission	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6536	Frais de representation du maire	1 000,00		
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	218 000,00	251 200,00	251 200,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011+012+014+65+656)		548 763,45	565 550,70	565 550,70

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	BP précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		548 763,45	565 550,70	565 550,70

023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	31 600,00	25 300,00	25 300,00
6811	Dotations aux amortissements des immobil	31 600,00	25 300,00	25 300,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		31 600,00	25 300,00	25 300,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		31 600,00	25 300,00	25 300,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		580 363,45	590 850,70	590 850,70

RESTES A REALISER N-1 (11)		
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		590 850,70

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	BP précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations des charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes ...			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	491 775,70	511 154,80	511 154,80
74751	Gpf de rattachement	491 775,70	511 154,80	511 154,80
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		491 775,70	511 154,80	511 154,80

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	BP précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Propositions nouvelles (3)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		491 775,70	511 154,80	511 154,80

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)	7 501,32	7 501,00	7 501,00
777	Quote-part des subventions d'investissement	7 501,32	7 501,00	7 501,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)			
60315	Variation des stocks des terrains à aménager			
7133	Variation des en-cours de production de biens			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 501,32	7 501,00	7 501,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	499 277,02	518 655,80	518 655,80
---	-------------------	-------------------	-------------------

			+
	RESTES A REALISER N-1 (10)		
			+
	R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		518 655,80

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	BP précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	350 600,00	364 974,97	364 974,97
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	350 600,00	364 974,97	364 974,97
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		150,00	150,00
2183	Matériel de bureau et matériel informati		150,00	150,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)			
Total des dépenses d'équipement		350 600,00	365 124,97	365 124,97

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières				

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	350 600,00	365 124,97	365 124,97
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	BP précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	7 501,32	7 501,00	7 501,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	7 501,32	7 501,00	7 501,00
13911	Subv d'inv transférées au cpte résultat	2 801,32	2 801,00	2 801,00
13912	Subv d'inv transférées au cpte résultat	4 700,00	4 700,00	4 700,00
	Charges transférées (9)			
041	Opérations patrimoniales (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 501,32	7 501,00	7 501,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	358 101,32	372 625,97	372 625,97
---	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	
-----------------------------------	--

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	372 625,97
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	BP précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	26 800,00	26 800,00	26 800,00
1321	Etat et établissements nationaux	26 800,00	26 800,00	26 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		26 800,00	26 800,00	26 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 900,00	480,00	480,00
10222	F.c.t.v.a.	8 900,00	480,00	480,00
138	Autres subventions d'investiss. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières		8 900,00	480,00	480,00
45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		35 700,00	27 280,00	27 280,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	BP précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)</i>	31 600,00	25 300,00	25 300,00
2802	<i>Frais d'études, d'élaboration, de modifi</i>	25 300,00	25 300,00	25 300,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	6 300,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		31 600,00	25 300,00	25 300,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		31 600,00	25 300,00	25 300,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		67 300,00	52 580,00	52 580,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				
				+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				320 045,97
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				372 625,97

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

IV - ANNEXES

IV - ANNEXES

A – ÉLÉMENTS DU BILAN

ELEMENTS DU BILAN										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										A1
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)										

(2)	Libellé	Non ventilables 01	Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	-----------------------	--	--------------------------------------	--------------------------------	--------------	------------------------	--------------------------------------	--------------	---------------	---	------------------------	-------

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
	Total cumulé des dépenses de fonctionnement	25 300,00	310 350,70								255 200,00		590 850,70
	Total des dépenses de l'exercice	25 300,00	310 350,70								255 200,00		590 850,70
	Restes à réaliser-reports												

RECETTES													
	Total cumulé des recettes de fonctionnement	79 695,90	511 154,80										590 850,70
	Total des recettes de l'exercice	79 695,90	511 154,80										590 850,70
	Restes à réaliser-reports												

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total cumulé des dépenses d'investissement	7 501,00	150,00								364 974,97		372 625,97
	Opérations financières												
	Equipements municipaux (2)		150,00								364 974,97		365 124,97
	Equipements non municipaux (C204) (3)												
	Dépenses d'ordre	7 501,00											7 501,00
	Total des dépenses de l'exercice	7 501,00	150,00								364 974,97		372 625,97
	Restes à réaliser-reports												

RECETTES													
	Total cumulé des recettes d'investissement	345 825,97									26 800,00		372 625,97
	Recettes de l'exercice	345 825,97									26 800,00		372 625,97
	Restes à réaliser-reports												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles

de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 à 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) ou biens de la structure intercommunale.

(3) ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN										
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										A1

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total des dépenses de fonctionnement	25 300,00	310 350,70								255 200,00		590 850,70
Dépenses réelles		310 350,70								255 200,00		565 550,70
011 Charges à caractère général		103 270,70								4 000,00		107 270,70
012 Charges de personnel et frais assimilés		205 080,00										205 080,00
65 Autres charges de gestion courante		2 000,00								251 200,00		253 200,00
Dépenses d'ordre	25 300,00											25 300,00
042 Op. ordre transfert entre sections (f)	25 300,00											25 300,00

RECETTES												
Total des recettes de fonctionnement	79 695,90	511 154,80										590 850,70
Recettes réelles	72 194,90	511 154,80										583 349,70
002 Deficit/excedent reporté	72 194,90											72 194,90
74 Dotations et participations		511 154,80										511 154,80
Recettes d'ordre	7 501,00											7 501,00
042 Op. ordre transfert entre sections (f)	7 501,00											7 501,00

IV - ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN										A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Total des dépenses d'investissement	7 501,00	150,00								364 974,97		372 625,97
Dépenses réelles		150,00								364 974,97		365 124,97
20 Immobilisations incorporelles -sauf 204										364 974,97		364 974,97
21 Immobilisations corporelles		150,00										150,00
Dépenses d'ordre												
040 Operations d'ordre de transfert entre se	7 501,00											7 501,00
	7 501,00											7 501,00

RECETTES												
Total des recettes d'investissement	345 825,97									26 800,00		372 625,97
Recettes réelles	320 045,97									26 800,00		347 325,97
001 Solde d'exécution section d'inv. reporté	320 045,97											320 045,97
10 Dotations, fonds divers et reserves	480,00											480,00
13 Subventions												
Recettes d'ordre												
040 Operations d'ordre de transfert entre se	25 300,00											25 300,00
	25 300,00											25 300,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 0
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale					03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
		020	021	022	023	024				
		Administration générale de la collectivité	Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	Administration générale de l'Etat	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies		041 Subv. globale	048 Autres actions coop. décent.	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)	310 350,70									310 350,70
Dépenses de l'exercice	310 350,70									310 350,70
011 Charges a caractère general	103 270,70									103 270,70
012 Charges de personnel et frais assimilés	205 080,00									205 080,00
65 Autres charges de gestion courante	2 000,00									2 000,00
Restes à réaliser-reports										

RECETTES (3)	511 154,80									511 154,80
Recettes de l'exercice	511 154,80									511 154,80
74 Dotations et participations	511 154,80									511 154,80
Restes à réaliser-reports										
SOLDE	200 804,10									200 804,10

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)	150,00									150,00
Dépenses de l'exercice	150,00									150,00
21 Immobilisations corporelles	150,00									150,00
Restes à réaliser-reports										

RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE	-150,00									-150,00

IV - ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN										A1 - 8
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	s/f 81 Services urbains										TOTAL
		810	811	812	813	814	815	816	822	823	824	
		Services communs	Eaux et assainissement	Collecte et traitement des ordures	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers	Voirie communales et routes	Espaces verts	Autres opérations d'aménagement urbain	
		255 200,00										255 200,00
	Depenses de l'exercice	255 200,00										255 200,00
	011 Charges à caractère général	4 000,00										4 000,00
	65 Autres charges de gestion courante	251 200,00										251 200,00
	Restes à réaliser-reports											

FONCTIONNEMENT

s/f 82 Aménagement urbain										TOTAL
		830	831	832	833					
		Services communs	Aménagement des eaux	Actions spécifiques de lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel					
	RECETTES (3)									
	Recettes de l'exercice									
	Restes à réaliser-reports									
	SOLDE	-255 200,00								-255 200,00

INVESTISSEMENT

s/f 83 Services urbains										TOTAL
		830	831	832	833					
		Services communs	Aménagement des eaux	Actions spécifiques de lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel					
	RECETTES (3)									
	Recettes de l'exercice									
	Restes à réaliser-reports									
	SOLDE	-255 200,00								-255 200,00

INVESTISSEMENT

s/f 84 Aménagement urbain										TOTAL
		840	841	842	843					
		Services communs	Aménagement des eaux	Actions spécifiques de lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel					
	RECETTES (3)									
	Recettes de l'exercice									
	Restes à réaliser-reports									
	SOLDE	-338 174,97								-338 174,97

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)		A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euro / 6 : Autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2. 4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
METHODE UTILISEE POUR LES AMORTISSEMENTS Modifiée par délibération du 22/10/2015	A3

ETALEMENT DES AMORTISSEMENTS

Biens ou catégories de biens amortis	Durées des amortissements
Immobilisations incorporelles	
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	6 ans
Frais d'études non suivis de réalisations	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers ou infrastructures	10 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	15 ans
Logiciels	5 ans
Immobilisations corporelles	
Voitures	5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers incorporés dans des bâtiments dont le Syndicat mixte n'est ni propriétaire ni affectataire, ou qu'il n'a pas reçu au titre de mise à disposition	15 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	10 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Coffres forts	20 ans
Divers	
Immobilisations corporelles et incorporelles dont la valeur unitaire est inférieure à 1 500 €	1 an

	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 1 500 euros		
Procédure d'amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
Amortissement linéaire	0 cf. page 32 ci-avant		

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au 1/1/N	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		7 501,00	7 501,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
Autres dépenses à déduire des ressources propres(B)		7 501,00	7 501,00
10	Reversement de dotations et fonds divers		
139	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	7 501,00	7 501,00
13911	Subv d'inv transférées au cpte résultat	2 801,00	2 801,00
13912	Subv d'inv transférées au cpte résultat	4 700,00	4 700,00
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 501,00			7 501,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	III
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		25 780,00		25 780,00
Ressources propres externes de l'année (a)		480,00		480,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	480,00		480,00
10222	F.c.t.v.a.	480,00		480,00
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		25 300,00		25 300,00
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	25 300,00		25 300,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	25 300,00		25 300,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	Virement de la section de fonctionnement (d)			

	Opérations de l'exercice	III	Restes à réaffecter en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	CUMUL	IV
Total ressources propres disponibles	25 780,00			320 045,97		345 825,97	

Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 501,00
Ressources propres disponibles	345 825,97
Solde	+338 324,97

(1) Les comptes 15, 189, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Vue d'ensemble.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.